

fonctionnement du système de repérage de l'AIPRP et participe aux consultations interministérielles s'y rapportant.

Programme d'examen des dossiers

Le Bureau du Coordonnateur a la responsabilité d'examiner les dossiers avant de les transférer aux Archives nationales. Le Coordonnateur dirige une équipe formée d'agents supérieurs du service extérieur à la retraite, lesquels passent les dossiers en revue pour établir s'ils peuvent ou non être accessibles au public. Il s'agit d'un programme unique au sein des institutions gouvernementales, et qui a permis aux chercheurs d'avoir accès à davantage de renseignements relatifs à la conduite des relations internationales par le Canada.